

## **Compte Rendu de l'Assemblée Générale de l'Amicale des Anciens CFPI**

Samedi 28 Novembre 2015

L'assemblée générale de l' Amicale CFPI s'est donc tenue à l'hôtel IBIS de Gennevilliers le samedi 28 Décembre à 10H30 selon l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du président concernant l'activité de l'Amicale et présentation des comptes 2015 par le trésorier Jean Claude Masson
- Relation avec notre mutuelle
  - Mise en place du « contrat responsable » : Présentation de Jacques Vincent
  - Evolution de notre contrat 2016 en fonction des résultats financiers de 2014
  - Choix entre 2 types de contrat
- Votes sur les 4 résolutions proposées dans la convocation à l'AG
  - Election de 4 administrateurs
  - Confirmation du vote sur les nouveaux statuts de l'Amicale
  - Vote sur la cotisation 2016 que le bureau propose de laisser à 33 €
  - Vote sur le rapport moral du président et les finances de l'Amicale
- Questions diverses

### **Rapport Moral du Président portant sur l'exercice 2015**

Ce rapport moral est ajouté en annexe à ce compte rendu

En conclusion de ce rapport moral, le Président fait part à l'assemblée de ce qu'il ressent comme les challenges des années à venir pour notre amicale à savoir :

- comment ouvrir notre amicale à de nouveaux adhérents partant des constats que notre source naturelle des anciens de CFPI s'épuise et que toutes nos opérations d'ouverture n'ont à ce jour rien donné
- comment maintenir nos activités et principalement nos sorties annuelles qui sont nos vecteurs du maintien du lien entre les adhérents sans épuiser trop rapidement nos réserves financières

Ces sujets seront parmi ceux qui nous occuperont en 2016

### **Présentation du compte de résultats financiers de 2015 par Jean Claude Masson**

Le tableau récapitulatif est joint en annexe à ce document

Le déficit est comblé par notre réserve

Des solutions sont recherchées en permanence pour limiter nos frais de fonctionnement et libérer le maximum de nos capacités pour les activités concernant tous les adhérents.

### **Relation avec France Mutuelle**

Il a été abordé deux aspects de notre relation avec France Mutuelle

- la mise en place du contrat responsable (présentation spécifique de Jacques Vincent jointe en annexe)

Dans l'esprit, il s'agit d'une décision gouvernementale s'imposant à toutes les mutuelles et dont l'objectif est de limiter les dépassements d'honoraires des médecins ,spécialistes, ou chirurgiens n'ayant pas adhéré au contrat d'accès aux soins ( CAS) avec la sécurité sociale , les tarifs des opticiens et dentistes en limitant les remboursements .

## *Amicale des Anciens de CFPI*

Il reste toujours possible de ne pas adhérer à ce « contrat responsable » mais dans ce cas la taxe sur le contrat passe de 7% à 14%.

Nous avons donc choisi de passer en contrat responsable et vous en verrez l'impact sur le contrat 2016 par l'apparition de deux lignes de remboursement pour certains postes selon que les praticiens sont CAS ou non CAS

-Négociation de notre contrat 2016

Dans nos discussions, chaque année avec France Mutuelle, la négociation pour la tarification pour l'année suivante part toujours des résultats financiers de l'année précédente, à savoir la rapport entre nos cotisations versées (déduites des taxes et frais de gestion qui sont bas chez France Mutuelle en comparaison avec d'autres) et les remboursements effectués. Tant que nous sommes en dessous de 100%, nous sommes en position de force, au dessus c'est plus difficile.

Dans les années 2011 ,2012, 2013 nous tournions autour de 92 % ce qui nous a permis d'obtenir de meilleurs garanties en 2014, améliorant les remboursements de l'optique ,du dentaire, des appareillages et introduisant des frais d'obsèques.

Pour l'année 2014, nous sommes à 108% avec une explosion des postes optique, dentaire et appareillage couvrant largement la différence de résultats entre 2013 et 2014

Il y a deux lectures de ces augmentations

Soit une consommation immodérée partant du principe « puisque nous sommes remboursée » mais ce n'est pas notre analyse

Soit notre contrat précédent (avant 2014) offrait des remboursements trop faibles et ne permettait pas à nos adhérents de se soigner correctement sur certains postes

.C'est cette deuxième approche qui a eu notre préférence

Nous devons donc, à travers notre contrat 2016, trouver des conditions pour nous rapprocher de 100% maxi.

Nous avons donc demandé à France Mutuelle de nous élaborer deux propositions de contrat pour 2016

Les propositions ont été les suivantes :

-l'une avec une hausse restreinte (1%) mais baissant les garanties pour les ramener pratiquement au niveau de notre contrat de 2013

- l'autre avec une hausse modérée (6%) mais avec les mêmes garanties qu'en 2015

Après une large discussion de l'Assemblée Générale, il est décidé à l'unanimité d'adopter la seconde proposition (hausse de 6% avec maintien des garanties)

Vous allez donc recevoir d'ici la fin de l'année de la part de France Mutuelle votre contrat 2016 avec la hausse de 6% et mettant en place le « contrat responsable » expliqué plus haut dans ce chapitre et qui n'a rien à voir avec notre hausse.

Le tarif 2016 passe donc de 103,92 € à 110,92 € par mois et par personne.

## Vote des résolutions

Résolution1 :

En application de nos statuts le tiers de notre bureau doit être renouvelé chaque année.

Les postes de Marie Josée Douail, Michel Douail, Philippe Large, Gilles Corbin sont à renouveler

Monique Guilloïc, Marie Josée Douail, Michel Douail, Philippe Large se présentent à l'élection

## *Amicale des Anciens de CFPI*

Lors du vote aucune opposition ni abstention ne s'étant manifestées les candidats sont élus à l'unanimité des présents et représentés

Ils sont donc élus jusqu'à fin 2018

Gilles Corbin prend le statut d'invité

Résolution 2 : Vote sur les nouveaux statuts présentés l'an passé à l'AG

Il est rappelé brièvement l'esprit de l'évolution de nos statuts largement débattue l'an passé et nous passons au vote article par article

Article 1 : Modification pour préciser que l'amicale est ouverte à d'autres catégories de personnes autres que « ancien de CFPI » comme défini dans l'article 2, de préciser que l'un des objectifs de l'Amicale est de proposer un contrat « groupe » d'accès à une mutuelle et de changer de siège social pour le fixer :

Chez Madame Monique GUILLOÏC  
23 rue Claude Bernard  
92230 Gennevilliers

**Cet article est adopté à l'unanimité**

Article 2 : Modification des catégories personnes ayant accès à l'amicale pour l'ouvrir aux anciens de Nufarm, aux extérieurs parrainés par un membre de l'amicale et enfin au conjoint des membres disparus

**Cet article est adopté à l'unanimité**

Article 3 : Précision sur le fait que la démission de l'amicale entraîne la perte du bénéficiaire du contrat « groupe » de la mutuelle

**Cet article est adopté à l'unanimité**

Article 4 : Modification pour passer à un seul secrétaire en place de 2

**Cet article est adopté à l'unanimité**

Article 8 : Précision sur l'établissement bancaire tenant nos comptes et rappel sur qui a la signature sur ces comptes

**Cet article est adopté à l'unanimité**

Article 9 : Modification de la période définie pour l'AG

**Cet article est adopté à l'unanimité**

**Les nouveaux statuts sont adoptés article par article et globalement à l'unanimité**

Résolution 3

Le bureau propose à l'Assemblée Générale de maintenir la cotisation 2017 à 33 €.

Cette résolution est aussi adoptée à l'unanimité

Résolution 4

Le rapport moral et le CR sur les finances 2015 ont été adoptés à l'unanimité

Pendant que la discussion se poursuit, le bureau se réunit pour décider des principales fonctions de l'Amicale.

La composition et les différentes fonctions du bureau pour 2016 se trouvent en fin de ce compte rendu

Enfin l'ordre du jour étant épuisé et l'AG étant terminée, nous sommes passés à l'apéritif suivi du déjeuner traditionnel

COMPOSITION DU BUREAU 2016

|                              |            |              |                |                |                |                             |
|------------------------------|------------|--------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Président                    | PENIN      | Pierre       | 02 32 21 62 90 | 06 87 76 51 60 |                | pierrepenin27@gmail.com     |
| Vice Président               | LARGE      | Philippe     | 01 47 90 12 32 |                |                | lmp@pixelcarres.com         |
| Administrateur               | CHEMINAUD  | Jean Claude  |                | 06 13 93 10 79 |                | jc.cheminaud@wanadoo.fr     |
| Administrateur               | DOUAIL     | Michel       | 01 30 37 77 16 |                |                | mijodouail@free.fr          |
| Administrateur               | DOUAIL     | Marie- Josée | 01 30 37 77 16 |                |                | mijodouail@free.fr          |
| Administrateur               | GUILLOÏC   | Monique      | 01 47 92 00 28 | 06 71 77 92 90 |                | monique.guilloic@orange.fr  |
| Administrateur               | LEBAU      | Jacqueline   | 01 47 05 51 54 |                | 02 31 24 37 39 | jjf.lebau@wanadoo.fr        |
| Administrateur               | LOVY       | Aimé         | 01 43 35 35 37 | 06 14 60 92 44 |                |                             |
| Administrateur<br>Trésorier  | MASSON     | Jean- Claude | 01 43 24 40 91 |                |                | masson.jcm@orange.fr        |
| Administrateur<br>Secrétaire | MOREILLON  | Sylvette     | 01 47 99 95 62 | 06 20 32 60 02 |                | sylvettemoreillon@orange.fr |
| Administrateur               | ROYEAU     | Michel       | 01 43 24 31 89 |                |                | michelroyeau@yahoo.fr       |
| Administrateur               | VINCENT    | Jacques      | 01 39 58 14 59 | 06 31 44 25 44 | 02 31 98 09 88 | vincentjacques@orange.fr    |
| Invité                       | AZZAM      | Ali          | 01 45 47 37 89 |                | 02 33 30 89 64 |                             |
| Invité                       | BARTHELEMY | Alain        |                | 06 76 01 49 40 |                | barthelemy.alain1@orange.fr |
| Invité                       | CORBIN     | Gilles       | 09 50 02 98 13 | 06 03 39 42 18 |                | corbin.gilles@free.fr       |
| Invitée                      | KOTBI      | Khadidja     | 01 47 91 00 81 | 06 12 40 02 44 |                | Khadidja.kotbi@orange.fr    |
| Invitée                      | PHAM-NGOC  | Chantal      | 09 73 10 82 57 | 06 73 51 05 03 |                | chpn954@gmail.com           |
| Invitée                      | GAYET      | Yveline      | 01 30 35 94 51 | 06 45 13 59 88 |                | yveline.gayet@laposte.net   |

## Annexe 1 : Rapport moral du président

### Rapport Moral du Président portant sur l'exercice 2015

Nous sommes réunis ce jour en application de l'article 9 de nos statuts  
Nous sommes 44 présents (1 de plus que l'an dernier) et nous avons reçus 28 pouvoirs (nettement moins que l'an passé), mais cela nous permet de dépasser très largement le quorum.

D'abord un grand merci à vous tous qui êtes présents aujourd'hui et un merci particulier aux nombreux provinciaux qui sont venus malgré la distance. Ceux qui ont pris la peine de nous retourner un pouvoir prouvent également leur attachement à l'Amicale

En ce début d'AG, je voudrais que nous ayons une pensée pour nos disparus de l'année ou de l'année précédente mais pour lesquels l'information nous est arrivée très tard.

Madame Yvonne Fuchs décédée le 16 Mai 2014

Madame Lucie Guédé décédée le 24 Mars 2014

Madame Léone Martin décédée le 22 décembre 2014

Madame Jeanne Delcourt décédée en Février /Mars 2015

Monsieur Désiré Descartes décédé le 31 Juillet 2015

Nous vous signalons également le décès de Monsieur Deniau le 16 Septembre, bien qu'il ne fasse pas partie de l'Amicale..

L'effectif de notre Amicale s'est malheureusement notablement réduit en 2015.

Nous sommes 114 alors que nous étions 122 l'an passé

Le premier facteur, au delà des décès cités qui portaient en grande partie sur 2014, est la démission de membres qui ne trouvent plus d'intérêt dans Amicale. Nous avons également fait un toilettage de nos affectifs en rayant des membres qui ne répondent plus depuis plusieurs années.

Il s'agit de Mes Colette SIMON, Odette Piot, Martine Tortet et MM Jean Claude Boschel, Claude Chelle, André Roux .Ces personnes n'étaient pas à la mutuelle

Le second facteur est le tarissement naturel de notre source pour recruter de nouveaux adhérents

Alors que les années précédentes nous arrivions à équilibrer les départs et les arrivées, cette année nous n'enregistrons qu'une seule adhésion ; Madame Khadidja KOTBI ici présente Etant seule cela nous permet de l'accueillir avec encore plus de chaleur. Khad a fait toute sa carrière à la Métallurgie en commençant par le secrétariat de M.Bayon

J'ai bien peur que cette année 2015, représente, au niveau des effectifs de notre amicale la tendance des années à venir.

Il faut bien reconnaître que les initiatives d'ouvertures que nous avons prises ces dernières années (vers les nufarm et aux extérieurs recherchant une mutuelle) n'ont rien donné.

Il nous faudra rapidement trouver d'autres solutions et ce sera sûrement l'un de nos sujets de réflexion en 2016

Le bureau s'est réuni 10 fois et je voudrais encore une fois remercier tous les participants (administrateurs et invités) car je vous le rappelle ces fonctions sont non seulement bénévoles

## *Amicale des Anciens de CFPI*

mais coûtent tous les mois aux participants le prix d'un repas pour accéder à la salle de réunion gratuitement. Mais comme je le disais l'an passé, nous y gagnons le plaisir de nous retrouver.

Les actions ont été multiples et variées :

- Chasse aux cotisations

Malheureusement ce sujet nous mobilise une grande partie de l'année pour seulement quelques adhérents ; la majorité s'en acquittant dans les temps

- Mutuelle

Ce sujet important mobilise toute notre attention et une partie de notre action. A ce propos je remercie particulièrement Jacques Vincent et Jean Claude Masson qui prennent une part active lors de nos réunions et négociations avec France Mutuelle

Nous avons eu deux réunions avec notre mutuelle

L'une le 6 Mai et l'autre le 16 Octobre

Les trois aspects de notre relation avec France Mutuelle: la mise en place du contrat responsable, la création de la Carte blanche Partenaires et les résultats de notre contrat en 2015 et la mise en place de celui de 2016 font l'objet de présentations spécifiques par Jacques Vincent et moi-même

- Sorties Nationales 2015

Les 2 et 3 juin nous avons organisé une sortie à Bordeaux et ses environs.

Le programme était le suivant : Visite guidée de la ville, visite d'une cave bordelaise et déjeuner puis un tour de la ville en bus.

Nous étions 30 dont 11 provinciaux .La soirée de la veille (à la charge des participants) s'est déroulé dans une excellente atmosphère malgré certains bordelais).Les visites étaient très intéressantes avec une mention spéciale pour le château de Taillan.

Le coût pour l'Amicale est de 2489 € soit 89 € par personne

Des photos sont visibles sur le site internet et un compte rendu est fait dans le prochain « Trait d'union »

Enfin hier nous avons organisé en préambule à cette AG une visite guidée des appartements privés du roi à Versailles .Nous étions 25 par limitation de Versailles alors que nous avions de plus nombreuses inscriptions. Des photos seront prochainement sur le site. Cette visite a été suivie d'un diner à 32 à la charge des participants. L'ambiance était très amicale.

- Sortie régionale (totalement à la charge des participants)

Dans l'esprit de créer encore plus de lien nous organisons depuis 2 ans des sorties régionales basées sur les bassins les plus importants d'adhérents mais ouvertes à tous et totalement à la charge des participants

Après avoir fait l'an passé Montmartre, nous avons organisé cette année une visite du Palais Garnier (Opéra) le 15 octobre .Nous étions 19 et cette visite a été précédé d'un déjeuner pris en commun (merci à Sylvette, Monique et Khadidja pour l'organisation)

- Préparation du Trait d'Union N° 52

Il est en rédaction et composition et sera envoyé courant décembre avec le CR de cette AG

- Contacts téléphoniques avec les plus isolés de nos adhérents

Nous avons une communication relativement aisée et fréquente avec nos adhérents internautes (à condition de bien penser à actualiser vos changements d'adresse mail auprès du bureau de l'amicale) mais avec nos amis sans internet c'est plus difficile. Nous avons donc décidé, au delà de nos courriers traditionnels, d'organiser un contact téléphonique direct .Nous avons pérennisé cette action débutée l'an passé pour la plus grande satisfaction de tous appelés et des appelants .Nous poursuivrons cette action.

- Evolution des statuts

## *Amicale des Anciens de CFPI*

Le texte qui est le même que celui adopté en AG l'an passé doit être ré-approuvé cette année par cette AG pour y mettre les formes recevables par la Préfecture.

Je voudrais terminer ce rapport moral en vous faisant part de mes préoccupations partagées par les membres du bureau et qui feront l'objet de notre discussion libre lors de cette réunion et peut être de propositions de résolutions l'an prochain à savoir :

- comment continuer à maintenir le lien et les contacts avec nos adhérents (dont la province) en ne prélevant pas trop vite dans nos réserves financières.
- comment faire évoluer notre couverture mutuelle, vers des mensualités à minima mais avec des garanties réduites ou aller vers un contrat un peu plus onéreux mais offrant une couverture plus large.
- comment intégrer plus activement dans nos activités nos adhérents du quatrième âge
- comment maintenir un effectif permettant une vie d'association effective et la possibilité de négocier un contrat groupe avec une mutuelle

Enfin, comme l'année précédente, je veux attirer l'attention des internautes sur la vigilance qu'il faut apporter à la communication à l'Amicale de tout changement d'adresse mail car si Mail est un outil formidable on pêche vite dans le désert en cas de changement d'adresse.

Conformément à nos statuts et après la présentation de notre situation financière qui sera faite par Jean Claude Masson, notre trésorier, je vous demanderai d'approuver ces 2 comptes rendus.

Je passe donc la parole à Jean Claude

Pierre PENIN

Président de l'Amicale des anciens de CFPI

Annexe 2 :

## Rapport du trésorier Jean Claude MASSON

### BILAN 2015

|                                                    | RECETTES          | DEPENSES          |
|----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Intérêts Compte sur livret                         | 212,00 €          |                   |
| Impôts sur intérêts                                |                   | 51,00 €           |
| Cotisations:119 Adhérents                          | 3 792,00 €        |                   |
| Frais DE Banque                                    |                   | ?                 |
| <b>REPRESENTATIONS</b>                             |                   |                   |
| FNAR                                               |                   | 357,00 €          |
| FLEURS                                             |                   | 100,00 €          |
| <b>REPAS</b>                                       |                   |                   |
| Repas IBIS du bureau                               |                   | 488,50 €          |
| <b>FRAIS de BUREAU</b>                             |                   |                   |
| Papeterie                                          |                   | 8,30 €            |
| Affranchissements                                  |                   | 58,24 €           |
| LOYER site informatique                            |                   | 71,86 €           |
| <b>RENCONTRES REGIONALES</b>                       |                   |                   |
| BORDEAUX 2 et 3 juin                               |                   | 2 489,70 €        |
| Participation des Amicalistes<br>(au nombre de 29) | 1 120,00 €        |                   |
| PARIS Palais Garnier                               | 228,00 €          | 230,00 €          |
| <b>ASSEMBLEE GENERALE 28 / 11</b>                  |                   |                   |
| Salle + Repas                                      |                   | 1 276,00 €        |
| Participation des Amicalistes                      | 440,00 €          |                   |
| Hôtel IBIS ( <b>7 chambres</b> )                   |                   | 563,40 €          |
| Château de Versailles<br><b>(25 Personnes)</b>     |                   | 365,00 €          |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>5 792,00 €</b> | <b>6 059,00 €</b> |

**Déficit de l'exercice**

**267,00 €**



### **Annexe 3 : Mutuelle Présentation du contrat Responsable Jacques Vincent**

## **LE CONTRAT RESPONSABLE**

Un décret N°2014-1374, relatif au contenu des contrats d'assurance maladie complémentaire bénéficiant d'aides fiscales et sociales a été publié au J.O. le 19 novembre 2014.

Il instaure :

- des garanties planchers sauf pour les frais de cure thermique, les médicaments à service médical rendu faible, l'homéopathie.
- des plafonds de garantie pour les honoraires médicaux.
- des tarifs minimum et maximum pour l'optique.
- des avantages fiscaux (taxe sur les conventions d'assurance : 7% au lieu de 14%)

Date d'application : 1<sup>o</sup> janvier 2016

### **QUEL CHANGEMENT POUR NOUS ?**

Essentiellement les consultations simples, les consultations de spécialistes et l'optique. Pour les consultations, il est nécessaire d'introduire la notion de CAS (contrat d'accès aux soins). Ce contrat a pour objet de limiter les dépassements d'honoraires. En adhérant à ce contrat le médecin s'engage à maintenir ou à augmenter la part des actes qu'il pratique au tarif opposable, c'est dire sans dépassement et à stabiliser ses honoraires ainsi que son taux moyen de dépassement concernant les autres actes.

Pour les praticiens signataires du CAS, le plafond de remboursement sera au moins supérieur de 20% par rapport au plafond de remboursement des praticiens hors CAS.

Exemple : généraliste hors CAS = 160% (Sécurité sociale + Mutuelle)  
généraliste CAS = 180%

Autres contraintes pour les généralistes hors CAS : prise en charge maximale par les mutuelles : 125% du BRSS en 2016 et 100% du BRSS en 2017.

Par ailleurs le système CAS/non CAS s'appliquera pour les honoraires médicaux en hôpital.

Pour vérifier si un médecin est signataire du Contrat d'accès aux soins, rendez vous sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), rubrique « je choisis avant de consulter ».

L'optique.

Le contrat responsable prévoit des prises en charge par les Mutuelles minimales et maximales. Notre contrat se situe actuellement à l'intérieur de ces limites. Le point le plus important est le remboursement d'un équipement tous les 2 ans sauf pour les mineurs et dans le cas d'une évolution de la vue constatée médicalement.

Remarques :

Pour le dentaire notre contrat est dans les limites fixées par le législateur.

Le forfait journalier en hôpital de 18 euros est pris en charge sans limitation de durée, idem pour le TM forfaitaire de 18 euros pour les interventions de plus de 91 euros.